Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction du Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Le Conseil d'Etat a désigné Mme Patricia de Meyer à la direction du SPJ ; elle entrera en fonction au 1er avril 2011. M. Philippe Lavanchy, actuel chef de ce service, quittera sa fonction au 31 mars, ayant fait valoir son droit à la retraite. Un mandat de 15 mois lui sera confié dès avril afin, notamment, d'examiner l'opportunité de créer une « direction générale » regroupant les missions du SPJ et du SESAF, ainsi que les modalités de cette réorganisation.

M. Philippe Lavanchy, actuel chef du Service de protection de la jeunesse, a fait valoir son droit à la retraite. La procédure de mise au concours pour la repourvue de ce poste n'ayant pas abouti, le Conseil d'Etat a procédé par appel et a désigné Mme Patricia de Meyer, actuellement responsable de l'Unité d'appui juridique du SPJ, comme cheffe de service. Née en 1962, titulaire d'une licence en droit et d'un diplôme de hautes études européennes, Mme Meyer a travaillé à la Confédération avant de rejoindre en 1995 l'administration cantonale vaudoise, en tant que juriste au SPJ. Elle prendra ses fonctions le 1er avril 2011 pour une durée déterminée, soit jusqu'au 30 juin 2012, en raison des éléments présentés ci-après.

Dans le cadre des réflexions générales conduites par le Conseil d'Etat concernant la réorganisation des départements, celui-ci a mandaté Philippe Lavanchy comme chargé de mission, pour une durée de 15 mois dès avril, afin d'examiner l'opportunité et l'utilité de créer une « direction générale » regroupant les activités du SPJ et du SESAF. Cette tâche sera effectuée en collaboration avec Mme Patricia de Meyer, cheffe du SPJ et M. Serge Loutan, chef du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs des services concernés. Cette direction générale, regroupant les prestations relatives à l'enfance et à la jeunesse, pourrait ainsi compléter les actuelles directions générales de l'enseignement obligatoire (DGEO), postobligatoire (DGEP), et supérieur (DGES).

Par ailleurs, dans le cadre de son mandat de chargé de mission, M. Philippe Lavanchy aura également pour tâche la mise en oeuvre de l'article 63a de la Constitution (accueil parascolaire) et du suivi pour le DFJC de l'avancement des travaux pour l'Etablissement péniteniaire pour mineurs de Palézieux et de ceux relatifs à l'Unité de

soins psychiatriques fermée pour mineurs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 janvier 2011

DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01 Patricia de Meyer, cheffe désignée du SPJ, 021 316 53 46 Philippe Lavanchy, chef SPJ, 021 316 53 46 Serge Loutan, chef SESAF, 021 316 54 01

Photo Patricia_de_Meyer